

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 16 octobre 2025
Salle Shankar – ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2525
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision Modificative n°2
9	5	3	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne à Mme Lagarde
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2025

Délibération n°2525 – Décision modificative numéro 2 exercice 2025 :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'instruction M57, il est proposé d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer les dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, en raison :

- Du chapitre 67 (Titres annulés sur exercices antérieurs) à augmenter : + 2 200 €
- De la nécessité d'augmenter la provision pour créance douteuse (chapitre 68 Charges spécifiques) : + 350€

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
011	6132	Locations immobilières	12 250€	- 2 550€	9 700€
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000€	+ 2 200€	3 200€
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs roulants	550€	+ 350€	900€
Total dépenses de fonctionnement			6 514 433.09€		6 514 433.09€

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
Total recettes de fonctionnement			6 514 433.09€		6 514 433.09€

Il est également proposé d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer les dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2025, en raison :

- Du chapitre 20 – Immobilisations incorporelles à augmenter : + 1000€

Section d'investissement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 650€	- 1 000€	26 650€
20	2051	Concessions et droits similaires	0€	+ 1 000€	1000€
Total dépenses d'investissement			262 704.51€		262 704.51€

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
Total recettes d'investissement			262 704.51€		262 704.51€

L'ensemble de ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent les modifications de la délibération et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne